

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoints,**
Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

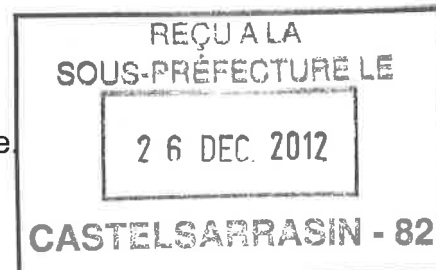
Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

ENFANCE

22 – 20 Décembre 2012

TARIFS ANNEE 2013 – ALSH MUNICIPAL DE MONTEBELLO

Rapporteur : Madame FANFELLE



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant la proposition de la nouvelle tarification de l'ALSH municipal de Montebello pour l'année 2013,

**Le conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les tarifs suivants :

I DONNEES GENERALES :

• **Prix du repas :**

Coût repas facturé à la mairie (au 01 décembre 2012):

- ☞ maternel : 4,136 € HT (soit 4,363 € TTC) soit + 3 % par rapport au 1° trimestre 2012
- ☞ primaire : 4.273 € HT (soit 4,508 € TTC) soit + 3 % par rapport au 1° trimestre 2012

- **Prix du goûter (facturé à la mairie) :** 0.619 € HT (soit 0.653 € TTC) soit + 3 % par rapport au 1° trimestre 2012

• **Coût repas + goûter par jour et par enfant pour la collectivité:**

- ☞ Maternel : 4,755 € HT (soit 5,016 € TTC)
- ☞ Primaire : 4,892 € HT (soit 5,161 € TTC)

La tarification ci-dessous comprend :

- Les repas
- Les sorties exceptionnelles (vacances scolaires ou mercredis) **à l'exception des mini camps avec nuitée.**
- Les transports.
- Les frais de personnel (animation et personnel de service.)
- Les frais de fonctionnement de la structure (chauffage, électricité, gaz, produits d'entretien, ...)
- L'achat du matériel pédagogique et sportif
- Les suppléments de frais lors de « repas spéciaux »
- Le goûter.

II AIDE DES PARTENAIRES :

AIDE DE LA CAF AUX FAMILLES ALLOCATAIRES – du 28 février 2012 au 26 février 2013		
Subvention versée en deux fois par convention		
Aide versée uniquement à la journée		
Quotient familial	Familles de 1 et 2 enfant(s)	Familles de 3 enfants et plus Familles monoparentales
0 à 397 €	6,00 €	6.72 €
398 à 770 €	5,40 €	5.91 €

AIDE DE LA M.S.A AUX FAMILLES ALLOCATAIRES –		
Versée après chaque période de vacances - convention du 01 juillet 2012 au 30 juin 2013		
Quotient familial	Montant par enfant	Remarque
Sans condition de ressources	6,00 € par journée de présence 3,00 pour une demi- journée	A concurrence de 78 jours par an

III Tarification pour les habitants de la commune de Moissac :

VACANCES SCOLAIRES					
	Quotient familial		Tarif		
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)	Forfait semaine (sans repas)
A	QF > 1100 €		9,70 €	4,85 €	38,80 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		8,20 €	4,10 €	32,80 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		7,20 €	3,60 €	28,80 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		5,70 €	2,85 €	22,80 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		5,00 €	2,50 €	20,00 €
F		QF > Barème CAF	3,70 €	1,85 €	14,80 €
G		Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF	2,20 €	1,10 €	8,80 €
H		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	1,20 €	0,60 €	4,80 €
Tarif du repas					2,50 €

MERCREDI			
	Quotient familial		Tarif : ½ journée
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	
A	QF > 1100 €		4,85 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		4,10 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		3,60 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		2,50 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		2,00 €
F		QF > Barème CAF	1,85 €
G		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	1,10 €
Tarif du repas			2,50 €

NB : Les barèmes CAF seront connus fin février 2013.

Nous n'appliquerons plus l'aide aux temps libres de la CAF sur les mercredis car la dotation globale versée ne couvre plus l'ensemble des périodes d'ouverture de l'A.L.S.H. Chaque année nous devons demander un supplément dès le mois de septembre. Nous consacrerons cette aide aux familles pour les vacances scolaires uniquement.

De plus l'aide n'est versée qu'à la journée.

IV Tarification pour les habitants des communes conventionnées (Lizac, Boudou, Montesquieu et Durfort) :

VACANCES SCOLAIRES					
	Quotient familial		Tarif		
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)	Forfait semaine (sans repas)
A	QF > 1100 €		14,55 €	7,25 €	58,20 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		12,30 €	6,15 €	49,20 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		10,80 €	5,40 €	43,20 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		8,55 €	4,25 €	34,20 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		7,50 €	3,75 €	30,00 €
F		QF > Barème CAF	5,55 €	2,75 €	22,20 €
G		Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF	3,30 €	1,65 €	13,20 €
H		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	1,80 €	0,90 €	7,20 €
Tarif du repas					3,75 €

MERCREDI			
	Quotient familial		Tarif : ½ journée
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	
A	QF > 1100 €		7,25 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		6,15 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		5,40 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		3,75 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		3,00 €
F		QF > Barème CAF	2,75 €
G		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	1,65 €
Tarif du repas			3,75 €

V Tarification pour les habitants des communes non conventionnées :

VACANCES SCOLAIRES

	Quotient familial		Tarif		
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)	Forfait semaine (sans repas)
A	QF > 1100 €		19,40 €	9,70 €	77,60 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		16,40 €	8,20 €	65,60 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		14,40 €	7,20 €	57,60 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		11,40 €	5,70 €	45,60 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		10,00 €	5,00 €	40,00 €
F		QF > Barème CAF	7,40 €	3,70 €	29,60 €
G		Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF	4,40 €	2,20 €	17,60 €
H		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	2,40 €	1,20 €	9,60 €
Tarif du repas					5,00 €

MERCREDI

	Quotient familial		Tarif : ½ journée
	Sans aide aux temps libres	Avec aide aux temps libres	
A	QF > 1100 €		9,70 €
B	901€ ≤ QF ≤ 1100 €		8,20 €
C	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ 900 €		7,20 €
D	Barème CAF + 1 ≤ QF ≤ Barème CAF		5,00 €
E	0 ≤ QF ≤ Barème CAF		4,00 €
F		QF > Barème CAF	3,70 €
G		0 ≤ QF ≤ Barème CAF	2,20 €
Tarif du repas			5,00 €

Ces tarifs seront applicables au 01 janvier 2013



Pour copie conforme
Moissac le 21 décembre 2012
Le Maire,
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :